



Réf : CC/CP (14) 09

STF/G (14) 82

La CCNR engage le dialogue avec les partenaires sociaux pour examiner la nécessité d'une modernisation des prescriptions relatives à la composition des équipages et aux temps de repos

Strasbourg, le 19.11.2014 – Le 5 novembre 2014, une table ronde relative aux règles concernant la composition des équipages ainsi qu'aux temps de navigation et de repos a été organisé par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) à Strasbourg. L'objectif de cette initiative consistait à engager le dialogue avec les partenaires sociaux (UENF, OEB, ETF) associant les forces de police (AQUAPOL) afin d'examiner si les différentes dimensions de la réglementation applicable en la matière sont toujours adaptées aux réalités du terrain ou si elles nécessitent une modernisation. Cette rencontre a permis un échange fructueux avec un cercle élargi d'acteurs, ainsi que l'identification des difficultés rencontrées et des pistes de réflexions pour l'avenir.

Les prescriptions relatives aux équipages et aux temps de navigation et de repos ont été introduites il y a maintenant plus de 25 ans par la CCNR. L'évolution technique de la navigation intérieure et l'utilisation d'outils électroniques modernes mais également les exigences relatives à l'exploitation des bateaux ont connu des développements considérables sur ce même laps de temps. La question de la pertinence de la réglementation en vigueur est donc légitime. Celle-ci appelle à un échange de fond, impliquant l'ensemble des parties concernées par ces réglementations, afin d'orienter le plus efficacement possible les travaux des législateurs.

La table ronde est une première étape dans un processus de concertation avec les partenaires sociaux marquant la volonté de la CCNR d'associer le plus en amont possible tous les acteurs concernés. Elle vise à accompagner plus précisément les travaux du comité et du groupe de travail des questions sociales, de travail et de formation professionnelle de la CCNR. Cette rencontre a réuni des représentants à l'échelle européenne des employés de la navigation intérieure (ETF) comme des représentants des employeurs (OEB, UENF) mais également des polices fluviales en charge de l'application de la réglementation en vigueur (AQUAPOL).

Plusieurs dimensions ont pu être abordées au cours de cette rencontre. Un point sur les **développements techniques** depuis l'instauration de la réglementation sur l'équipage en navigation Rhénane et sur les caractéristiques de la flotte a permis de soulever les questions associées à la composition des équipages et des exigences s'appliquant à leurs membres. Une seconde partie de la réunion a porté sur la pertinence de la réglementation relative aux **modes d'exploitation** ainsi qu'aux **temps de navigation et de repos**. Enfin, la table ronde s'est intéressée à la problématique de **l'accès à la profession** et de l'attractivité des métiers de la navigation intérieure ainsi qu'à la formation et aux difficultés rencontrées actuellement.

La table ronde a permis de constater l'utilité d'une analyse plus approfondie des possibilités de flexibilisation de certaines dispositions de la réglementation existante au regard des nouvelles réalités du secteur, tout en garantissant un haut niveau de sécurité des équipages et de la navigation. Il a également été proposé d'étoffer les constatations empiriques de l'évolution par une approche scientifique et de ne pas perdre de vue l'utilisation de nouveaux outils électroniques (ex : tachygraphe numérique, livret de service électronique...). Ces pistes de réflexions permettront à la CCNR d'avancer concrètement sur ces sujets dans les mois à venir.

Cette table ronde s'inscrit pleinement dans la réalisation de l'objectif stratégique de la Vision 2018 « Modernisation des formations et qualifications du personnel de la navigation » et constitue une priorité de la présidence néerlandaise de la CCNR.

À propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhéan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

Plus d'informations sur la  : www.vision2018.org

Contact :

Secrétariat de la CCNR
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 Strasbourg
+33 (0)3 88 52 20 10
ccnr@ccr-zkr.org